ont jugé nécessaire d'ouvrir les vannes du barrage Shand afin de faciliter l'écoulement de 12,500 pieds cubes d'eau par seconde du réservoir dans la rivière. Autrement, le réservoir aurait débordé, danger qui, selon moi, n'est plus à craindre, bien que tous ne partagent pas mon avis; ce qui me rassure, c'est l'écoulement de l'eau au centre du barrage qui est en béton, et qui est aménagé de façon à régler le débordement des eaux.

La question qu'a soulevée le chef de l'opposition est importante; je souscris aux observations qu'il a adressées au Gouvernement et, par son entremise, au ministère chargé de prévenir les inondations. Le Gouvernement dervait songer à constituer une autorité nationale qui veillerait à prévenir le débordement de toutes les rivières du Canada, comme les rivières Portneuf et Chaudière dans la province de Québec et toutes celles de l'Ontario qui sont dans le même cas. Même au Manitoba, la rivière Rouge a déjà débordé et inondé les terrains situés à plusieurs milles aux environs de Winnipeg. Cela peut se produire de nouveau; tout dépend de la précipitation. Par exemple, s'il tombe trois pouces de pluie dans la rivière Grand, qui compte 1,306 milles carrés jusqu'à Galt, cela représenterait neuf milliards de pieds cubes d'eau; cette quantité suffirait à détruire toute la vallée à moins qu'on ne puisse la maîtriser. Sauf erreur, l'an dernier la région d'Edmonton a connu une inondation désastreuse. J'exhorte donc le chef du Gouvernement à examiner avec ses ministres, à l'occasion, la question de constituer une autorité nationale qui collaborerait avec les provinces, comme le gouvernement des Etats-Unis a collaboré avec l'Etat de l'Ohio en vue d'empêcher les inondations. Une telle mesure épargnerait des millions, peut-être même des milliards de dollars, et des milliers de vies. Je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas. Je désire seulement appuyer le chef de l'opposition et saisir le Gouvernement de l'idée.

L'hon. PAUL MARTIN (ministre de la Santé et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, personne ne peut contester les observations que vient de formuler l'honorable député de Davenport (M. MacNicol). Il n'ignore sans doute pas que les propositions faites par le Gouvernement fédéral aux provinces envisagent un tel accord. Je désire en particulier traiter un autre aspect du problème. A en juger par les remarques qu'a formulées le chef de l'opposition (M. Bracken) à l'égard de la situation regrettable qui existe actuellement dans l'ouest de l'Ontario, on pourrait conclure que le Parlement et le Gouvernement en sont responsables. Il convient donc, pour dissiper

cette impression, de traiter certains aspects du problème. L'état de choses qui existe dans l'ouest de l'Ontario cause beaucoup d'inquiétude aux habitants de toute la région. Ce n'est pas la première fois qu'une inondation s'y produit, mais cette fois-ci les dégâts sont énormes. A qui en incombe la responsabilité?

Le 9 avril dernier, le maire de London au-

rait déclaré ce qui suit:

pupitre.

Tout l'argent que le gouvernement ontarien a dépensé pour mener des enquêtes et adopter des mesures d'autorisation a été "dépensé en pure perte."

Je ne suis pas complètement d'accord avec lui, mais je soutiens que le maire de London considère, et avec raison, que la question relève du gouvernement de l'Ontario.

M. GRAYDON: Mon honorable ami voudrait-il nous dire quel journal il cite?

L'hon. M. MARTIN: Le *Star* de Toronto, mais l'honorable député trouvera les mêmes observations dans son propre journal, le *Telegram* de Toronto.

M. GRAYDON: L'avez-vous sous la main? L'hon. M. MARTIN: Oui, je l'ai dans mon

M. GRAYDON: Auriez-vous l'obligeance de le citer?

L'hon. M. MARTIN: Tout à l'heure.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Il préfère commencer par le meilleur.

L'hon. M. MARTIN: Le même jour, le maire de London a fait connaître que le conseil municipal dont il est chef et celui de St. Mary's avaient prié le ministre ontarien des Travaux publics de convoquer les représentants de toutes les municipalités intéressées à une assemblée générale en vue de décider s'il y avait lieu d'établir un régime de conservation des forêts dans la vallée de la Thames. L'honorable député de London (M. Manross) corroborera mes dires, j'en suis sûr. Le ministre des programmes, l'honorable Dana Porter, a visité ces régions, comme il se devait. ainsi que plusieurs honorables députés et moimême. Le ministre des programmes a formulé les commentaires suivants, après son examen:

M. GRAYDON: Quel journal citez-vous?

L'hon. M. MARTIN: Le *Star* de Toronto. Il a déclaré, d'après l'article, que le spectacle l'avait révolté, ainsi que l'étendue des dégâts. Il a ajouté:

Le désastre poussera les municipalités à se prononcer sans délai sur l'adoption d'un programme de réglementation des crues en vertu de la loi de 1946 intitulée "Conservation Authorities Act".